



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le

ID : 033-200070092-20190410-2019_04_105-DE

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-105 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Kléber AUDINET , Jean Claude ABANADES , Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sylvie BOISSEL , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Patrick MERLE , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Michèle LACOSTE , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Pierre-Jean MARTINET , Armand BATTISTON , Gérard MOULINIER , Patrick NIVET , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE

ADOPTION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE 2019-2022.

Envoyé en préfecture le 16/04/2019 - 2/2
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_105-DE

Sur proposition de Monsieur Jack ALLAIS, Conseiller communautaire délégué à la Culture.

La Communauté d'agglomération du Libournais gère l'École de musique intercommunale dont les locaux sont situés à Izon et Vayres.

Considérant la nécessité de doter l'École de musique intercommunale d'un Projet d'établissement présentant les choix pédagogiques, artistiques et culturels de la structure, dans le respect des textes de référence du Ministère de la Culture et du Conseil Départemental de la Gironde :

- le Schéma d'orientation pédagogique des écoles de musique et de danse,
- la Charte de l'enseignement artistique spécialisé,
- le Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique,
- le Schéma départemental des apprentissages culturels.

Considérant la qualité du projet pédagogique et artistique de cet établissement.

Considérant la concertation menée, de décembre 2018 à mars 2019, auprès de l'équipe pédagogique de l'école de musique et des élus de la commission Culture.

Vu l'avis de la Commission « Culture » du 20 mars 2019,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2019,

Après en avoir délibéré,
Et à **l'unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à mettre en œuvre ce projet d'établissement de l'école de musique intercommunale,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 16 avril 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Signature of Philippe BUISSON

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-106 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Kléber AUDINET, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Patrick MERLE, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE

CONVENTION TRI-ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENTS À L'ACCORDEUR - SALLE DE MUSIQUES ACTUELLES

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_106-DE

Sur proposition de Monsieur Jack ALLAIS, Conseiller communautaire délégué à la Culture,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) a identifié l'Accordeur, salle de musiques actuelles comme un lieu de ressources important pour la diffusion et la création artistique. Cet opérateur est également soutenu par la DRAC Nouvelle Aquitaine, le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde, l'IDDAC – agence culturelle de la Gironde et la ville de Saint Denis de Pile.

Géré par l'association « Mets la prise », l'Accordeur dispose d'une salle pluridisciplinaire de 600 m². Il propose également un pôle d'accompagnement pour les artistes amateurs et en professionnalisation, un pôle d'enseignement artistique, ainsi que de nombreux projets d'action culturelle.

L'Accordeur joue un rôle structurant avéré sur l'agglomération, en tant qu'acteur ancré sur le territoire et ayant la volonté de développer des liens entre les artistes, le public, le tissu culturel local et les lieux de production et de diffusion de la Nouvelle Aquitaine. C'est un acteur sur lequel l'agglomération, les communes et les établissements scolaires ou médico-sociaux peuvent s'appuyer pour développer des projets de territoire.

En 2018, afin de lui apporter un soutien, un rayonnement et une visibilité renforcée, la DRAC a choisi de soutenir financièrement l'Accordeur, en tant que structure alternative propre à combler l'absence de lieux de spectacles ou d'expositions pérennes.

A travers ce dispositif, la DRAC, La Cali et la Ville de Saint Denis de Pile entendent défendre ce maillon essentiel pour l'accessibilité à la culture, mais aussi pour la création régionale et nationale en :

- permettant la présence artistique articulée autour d'actions culturelles mises en œuvre en faveur des habitants du territoire,
- croisant les disciplines artistiques,
- prenant en compte l'évolution des pratiques culturelles de toutes les générations,
- permettant une attention particulière aux espaces de convivialité et d'échanges.

La Cali souhaite sécuriser la dynamique territoriale portée par l'Accordeur. Ainsi, il est proposé qu'une contractualisation spécifique soit mise en place par le biais d'une convention d'objectifs et de financements. Elle détermine les engagements de l'Accordeur en tant que lieu alternatif soutenu par la DRAC.

Il est proposé que cette convention spécifique de subventionnement et d'objectifs :

- porte sur une durée de trois ans (du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021),
- fixe le montant de référence de la subvention communautaire (25 000 €) sur les trois prochaines années. Ce montant pourra être évolutif en fonction des objectifs mis à jour de façon collégiale avec la DRAC, la Ville de Saint Denis de Pile et l'Accordeur d'une part, et du vote du budget annuel de la Cali d'autre part.

Vu l'avis de la Commission « culture » du 20 mars 2019 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2019 ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention tri-annuelle d'objectifs et de financements pour l'Accordeur, géré par l'association Mets la prise, et tout avenant y afférant.

- à verser la subvention de 25 000 € au titre de l'année 2019.

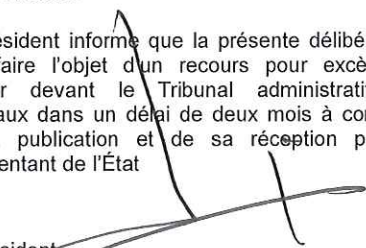
Imputation budgétaire :

chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire CULT2 – fonction 40

chapitre 65 – compte 657341 – service gestionnaire et destinataire CULT2 – fonction 40

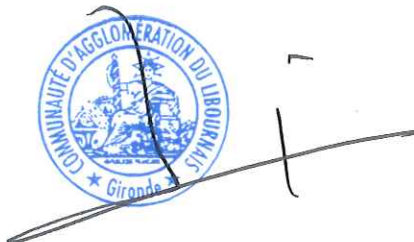
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 16 avril 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État



Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

2019-04-107 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 4 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Jérôme COSNARD, Vice-Président, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX, Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-Président, Catherine VIANDON, Vice-Présidente, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-Présidente, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Kléber AUDINET, Jean Claude ABANADES, Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Sylvie BOISSEL, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jean Louis D'ANGLADE, Laurent DE LAUNAY, Chantal DUGOURD, Patrick MERLE, Hélène ESTRADE, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Eric LACOUME, Bruno LAVIDALIE, Pierre MALVILLE, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Armand BATTISTON, Gérard MOULINIER, Patrick NIVET, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Annie POUZARGUE, Armand REIS-FILIPPE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Laurence ROUEDE, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

Absents :

Gabi HOPER, Alain ARNOUD, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Jean-Paul GARRAUD, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Michel MILLAIRE pouvoir à Loïc MAGNAN, Sophie BLANCHETON pouvoir à David RESENDÉ, Sophie CARRERE pouvoir à Christian ROBIN, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Odile LUMINO pouvoir à Eric LACOUME, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

CULTURE

SUBVENTIONS AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES AU TITRE DE L'ANNEE 2019

Envoyé en préfecture le 16/04/2019
Reçu en préfecture le 16/04/2019
Affiché le
ID : 033-200070092-20190410-2019_04_107-DE

Sur proposition de Monsieur Jack ALLAIS, Conseiller communautaire délégué à la Culture,

La Communauté d'agglomération du Libournais soutient des associations portant des initiatives et manifestations culturelles d'intérêt communautaire. Ces événements représentent un vecteur d'image participant à la promotion et au rayonnement du territoire Libournais.

Vu l'avis de la Commission « culture » du 20 mars 2019 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire du 1^{er} avril 2019 ;

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (67 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser les subventions présentées dans le tableau ci-dessous,
- signer les conventions afférentes, ainsi que tout avenant nécessaire.

STRUCTURES	MANIFESTATIONS	MONTANT
IMAGES ET LUMIERE	9ème festival « <i>Printemps photographique de Pomerol</i> » du 15 au 17 mars 2019	1 000 €
LUCANE MUSIQUES	11ème festival « <i>Invasion de Lucanes</i> » prologue les 4 et 5 mai 2019, festival les 24 et 25 mai 2019	2 600 €
MKP-MUSIK A PILE	22ème festival « <i>MusiK à Pile</i> » du 6 au 8 juin 2019	3 000 €
CAFM	37ème <i>Fête de la musique</i> le 21 juin 2019	750 €
LES AMIS DE L'ABBATIALE DE GUITRES	35ème <i>Saison musicale de l'Abbatiale</i> du 7 juillet au 1 ^{er} septembre 2019	2 300 €
MASCAROCK	11ème festival « <i>Mascarock</i> » les 23 et 24 août 2019	1 500 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	17ème festival « <i>Ouvre la voix</i> » les 7 et 8 septembre 2019	750 €
ENTRE DEUX ARTS	11ème festival « <i>D'Ici danse !</i> » du 16 au 29 septembre 2019	2 300 €
PERMANENCES DE LA LITTERATURE	19ème festival « <i>Ritournelles</i> » du 14 au 26 novembre 2019	2 500 €

Imputations budgétaires :

chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire CULT2 – fonction 40
chapitre 65 – compte 657341 – service gestionnaire et destinataire CULT2 – fonction 40

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 16 avril 2019

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

